

**DÉCISION N°2025-217**

**Le maire de la commune de Portes-lès-Valence,**

**VU l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,**

**VU l'article 28 du Code des marchés publics,**

**VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020 donnant délégation au maire pour la signature des marchés à procédure adaptée.**

**CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'achat de photocopieurs,**

**CONSIDÉRANT qu'à l'issue d'une consultation relative au marché 2025-005 Marché achat de photocopieurs neufs livraison et mise en service avec maintenance pour divers sites de Portes-lès-Valence :**

**- une analyse des candidatures et des offres a été effectuée en prenant en compte les critères de choix indiqués dans les documents de la consultation ;**

**- l'offre de la société KOESIO située au 53 Avenue des Langories 26000 Valence a remis la proposition économiquement la plus avantageuse.**

**DÉCIDE**

**Article 1** - de conclure et signer un accord cadre à bon de commande relatif à l'achat de photocopieurs neufs livraison et mise en service avec maintenance avec la société KOESIO pour un montant maximum de 210 000,00 € HT.

Le marché est conclu pour une durée d'un an reconductible 4 fois un an. La partie maintenance pourra être reconduite pour 2 fois 1 an, soit 7 ans de maintenance maximum.

**Article 2** - Monsieur le directeur général des services, Monsieur le trésorier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Madame le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Fait à Portes-lès-Valence, le 18/12/2025



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025



ID : 026-212602528-20251218-2025\_217D-AU